

## Pour une géographie de l'esclavage méditerranéen aux temps modernes

Michel Fontenay

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/42>

DOI : [10.4000/cdlm.42](https://doi.org/10.4000/cdlm.42)

ISSN : 1773-0201

### Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

### Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2002

Pagination : 17-52

ISSN : 0395-9317

### Référence électronique

Michel Fontenay, « Pour une géographie de l'esclavage méditerranéen aux temps modernes », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 65 | 2002, mis en ligne le 15 octobre 2004, consulté le 07 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/42> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.42>

---

Ce document a été généré automatiquement le 7 septembre 2020.

© Tous droits réservés

---

# Pour une géographie de l'esclavage méditerranéen aux temps modernes

Michel Fontenay

---

- 1 Succéder à Salvatore Bono pour inaugurer un colloque sur l'esclavage en Méditerranée aux Temps Modernes est un honneur redoutable, qui m'offre toutefois l'heureuse occasion d'ouvrir nos débats en lui rendant l'hommage que méritent ses cinquante années d'enquête sur un champs de recherche dont il fut le premier défricheur et où son exemple a suscité de nombreux travaux.
- 2 Cette séance inaugurale étant intitulée de manière assez ambitieuse "Épistémologie de l'esclavage en Méditerranée", je me trouve quelque peu embarrassé car en général les historiens français ne s'encombrent guère d'une réflexion sur leur discipline et je dois confesser que, de ce point vue, je suis moi-même un historien *très* français.
- 3 Le propos premier de ma communication était à l'aune de son titre: délimité dans son objet, mesuré dans ses ambitions. Cependant pour tenter de contribuer à la réflexion méthodologique que souhaitent les organisateurs, je proposerai dans une première partie quelques clefs de lecture sur un plan plus général.  
I - Réflexions liminaires
- 4 Puisque nous voilà réunis, grâce à l'hospitalité du Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine de l'Université de Nice, pour débattre de "L'esclavage en Méditerranée aux Temps Modernes", il n'est sans doute pas inutile, au début de nos travaux, de nous attarder quelques instants sur la signification de chacun des trois termes de notre énoncé —l'esclavage, la Méditerranée, les Temps Modernes— en allant, comme il se doit, du plus simple au plus complexe, donc en commençant par le troisième, qui est le moins équivoque au regard de nos habitudes universitaires.  
1 - Cette période retenue pour nos discussions
- 5 ne correspond pas seulement aux impératifs du sacro-saint découpage universitaire français. Dans le grand scénario de l'histoire méditerranéenne, les trois siècles des "Temps Modernes" constituent une séquence bien individualisée, avec un *terminus a quo* et un *terminus ad quem*.

- 6 *Terminus a quo*: les années 1490-1520, point de départ des bouleversements induits par les grandes découvertes océaniques du xv<sup>e</sup> siècle qui, un jour, mettraient la Méditerranée « hors de la grande histoire », mais qui, pour l'heure, n'influent encore que très modérément sur son devenir immédiat. En ce début du xvi<sup>e</sup> siècle, celui-ci paraît surtout déterminé par trois faits: à l'ouest, le duel franco-espagnol pour la prépondérance; à l'est, l'affirmation de la puissance ottomane et de ses ambitions navales; et, par voie de conséquence, la résurgence de l'esprit de guerre sainte entre Orient et Occident dans une Méditerranée qui reste par ailleurs le cœur de « l'économie-monde »
- 7 Trois siècles plus tard, vers 1780-1800, on se trouve devant un *terminus ad quem* aux caractéristiques bien différentes. Le rapport Est-Ouest s'est laïcisé, les prétentions espagnoles ne sont plus qu'un souvenir, et la puissance ottomane, que les Autrichiens avaient une première fois ébranlée au Kahlenberg (1683), vient de sombrer définitivement sous les coups de la Russie de Catherine II – tandis que s'amorce, au plan économique, un double processus : de marginalisation de la mer Intérieure au sein d'une économie-monde désormais centrée sur la mer du Nord, et de dépendance grandissante de l'Orient musulman par rapport à l'Occident.
- 8 On le voit, en trois siècles tout a changé. Pourtant, l'esclavage est toujours là, aussi présent, ou presque, en cette fin du xviii<sup>e</sup>, qu'aux siècles précédents. Certes, les bagnes du Maghreb sont dix ou vingt fois moins peuplés qu'aux temps de Barberousse ou Euldj Ali, mais cela n'empêchera pas Lord Exmouth, en 1816, de trouver 1620 esclaves "occidentaux" à Alger, 900 à Tunis et 580 à Tripoli<sup>1</sup>. Et "de l'autre côté", voyez, en parallèle, la courbe de l'entrée des esclaves à Malte (graph. 1) dont le rythme ne fléchit guère (hors lacune des sources) entre l'époque de Mazarin et celle de Bonaparte<sup>2</sup>.
- 9 Ce qui nous amène évidemment à poser la question, celle qui sera sans doute au cœur de nos débats: l'esclavage ne serait-il pas, pour la Méditerranée, l'un des traits d'identité majeurs de la Première Modernité?
- 2 - Après le cadre chronologique, le cadre spatial
- 10 La Méditerranée c'est d'abord, évidemment, cet espace maritime singulier, enfermé au milieu des terres, au carrefour des trois continents du Vieux Monde. Donc la "mer Intérieure" et ses rivages.
- 11 Mais, on le sait depuis Braudel, la Méditerranée :
- «selon les exigences de l'histoire, ne peut-être qu'une zone épaisse, prolongée régulièrement au-delà de ses rivages et dans toutes les directions à la fois». Car «la Méditerranée (et la Plus Grande Méditerranée qui l'accompagne) est telle que la font les hommes: la roue de leurs destins fixe le sien, élargit ou rétrécit son domaine »<sup>3</sup>.
- 12 Or il se pourrait bien – nos travaux le diront – que l'esclavage soit justement l'un de ces destins qui ont le plus contribué à en façonner le visage, et dont la prise en compte aiderait le mieux à tracer sur la carte les contours de cette Plus Grande Méditerranée « sans laquelle il serait malaisé de saisir l'histoire de la mer Intérieure ».
- 13 Explicitant son propos, Braudel rappelait qu'il y a d'un côté, au sud, le Sahara, second visage de la Méditerranée, avec les grands nomades, les oasis, les caravanes de l'or et des épices (je cite là quelques-uns des sous-titres de son chapitre III)<sup>4</sup>. Et sans doute, si les études sur le sujet avaient été plus nombreuses à l'époque où il rédigeait son maître livre (mais Kalifa Chafer, Jean-Michel Deveau et Alain Blondy nous en parleront bientôt), aurait-il

ajouté la *traite saharienne des Noirs*, depuis la Sénégambie, la Boucle du Niger, le pays des Haoussas, le Bornou, ou le Darfour.

14 En direction du nord, cette “*Plus Grande Méditerranée*” s’insinue par *les isthmes et leurs routes méridiennes* (autre sous-titre du chapitre III). Or ces routes, constate-t-il, sont orientées est-ouest dans la péninsule ibérique, «*de la mer à l’océan*» (et non pas sud-nord, de la mer vers le continent). D’où, bien sûr, «*la vieille question [qui] se pose toujours : l’Espagne, est-ce tout à fait l’Europe?*»<sup>5</sup>. Question à laquelle pour ma part j’ajouterai volontiers celle-ci, à l’adresse de Bernard Vincent et des hispanistes ici présents par son ouverture sur le monde désenclavé des Grandes Découvertes (pour parler le langage de Pierre Chaunu), et donc sur la traite négrière dans l’espace atlantique, l’Espagne — concernant le problème qui nous occupe aujourd’hui : l’esclavage des Temps Modernes — est-ce tout à fait la Méditerranée? En d’autres termes, si l’esclavage ibérique est majoritairement noir (ce que nous saurons, grâce à eux, tout à l’heure), relève-t-il de l’esclavage méditerranéen?<sup>6</sup>

15 À l’autre extrémité de la mer Intérieure, il y a *l’isthme russe, vers la mer Noire ou la Caspienne* (encore un sous-titre du même chapitre). Au XVI<sup>e</sup> siècle, simple terre de parcours de quelques nomades pillards, «*dont les raids ne peuplent pas plus l’immense steppe que les navigations corsaires ne peuplent la mer*»<sup>7</sup>, cette région mal définie qu’on appelle aujourd’hui l’Ukraine est devenue au siècle suivant la patrie des Cosaques polono-russes (les *Russiotti* des textes italiens) sur lesquels s’appuie la Russie des tsars dans sa poussée vers la mer Noire, mais qui a d’abord été, via les razzias des Tatars de Crimée, un immense bassin de recrutement de main d’oeuvre servile pour les besoins de l’empire ottoman.

3 - Et nous voici parvenu au troisième terme de l’énoncé : l’esclavage

16 Apparemment le plus clair, c’est en réalité celui qui fait le plus question. Certes, dans cet espace, à cette époque, l’esclavage existe : je l’ai rencontré, nous l’avons tous rencontré. Ou, plus exactement, nous avons rencontré *des esclaves*. Donc, me direz-vous, l’esclavage. Je crois qu’en fait la chose est moins simple et que, des trois termes de l’énoncé, celui-ci est de loin le plus équivoque.

17 Derrière ce mot il y a toujours, plus ou moins, l’idée sous-jacente d’esclavagisme, suggérant un système de production, un type de société, bref une structure de relations humaines dont l’esclave serait le pivot, la pierre angulaire. Les documents que nous avons l’habitude d’utiliser pour nos travaux parlent tous d’hommes ou de femmes que l’on a «*fait esclaves*» dans telle rencontre guerrière, lors du sac de telle ville, à l’occasion de tel butin corsaire. Mais ces esclaves, ces *schivi*, ces *esclavos*, que nous rencontrons dans les sources, qu’ont-ils de commun avec ceux de la Grèce ou de la Rome antique? Avec ceux de la Mésopotamie abbasside dont Alexandre Popovic nous parlera demain? Ou avec ceux que la mise en valeur coloniale des mondes nouveaux avait déportés d’Afrique en Amérique ou vers les îles de l’Océan Indien? Qu’ont-ils de commun, ou plutôt, devrais-je dire, qu’ont-ils de différent?<sup>8</sup>

18 - a) **Première spécificité** il y a à cette époque, dans toutes les langues du bassin méditerranéen, au moins deux vocables pour les désigner : “*esclave*” et “*captif*”. Et demain, Laslo Nagy et Géraud Poumarède nous suggéreront peut-être d’y ajouter “*prisonnier de guerre*”.

19 Or il ne s’agit pas là de termes synonymes. *L’esclave*, on le détient (par héritage, achat ou capture) pour sa *valeur d’usage* — qu’elle soit utilitaire, sexuelle ou décorative —, donc

on le conserve aussi longtemps qu'il donne satisfaction sur ce plan (au besoin en changeant son affectation au cours du temps). Le *captif*, lui, est un esclave provisoire, en instance de rachat. On l'a capturé non pour le conserver, mais, au contraire, pour s'en débarrasser, au plus vite, au meilleur prix possible, en fonction, non de sa valeur d'usage, mais de sa *valeur d'échange*, celle-ci étant déterminée, en dernier ressort, par sa capacité de rachat<sup>9</sup>.

20 C'est pourquoi ce type de captifs me paraît finalement moins comparable aux esclaves de l'Antiquité classique ou de l'Amérique coloniale qu'aux "otages" pour rançon enlevés aujourd'hui par la Ndrangheta de Calabre ou par certains gangs de guérilleros à prétention de mouvement national, en Asie, en Afrique ou dans les Andes – à cette différence près (non négligeable pour les intéressés) qu'ils n'étaient pas abattus devant une caméra quand la rançon n'arrivait pas assez vite mais qu'ils allaient grossir le reste du troupeau servile.

21 Cette distinction n'est pas sans conséquence lorsqu'on veut appréhender le phénomène sur un plan quantitatif. Est-il notamment légitime de procéder à une pesée globale de l'esclavage méditerranéen en réunissant dans la même addition des esclaves "véritables" ayant vécu durant d'interminables années, souvent jusqu'à la fin de leurs jours, toutes les affres et tous les tourments de cette misérable condition, avec ceux qu'on appelait des «*captifs de rachat*», capables négocier leur rançon, et qui seraient libres au bout de quelques mois ou de quelques semaines (voire le jour même lorsqu'ils pouvaient bénéficier de l'échange sous bannière blanche<sup>10</sup>), bref des "esclaves provisoires", mais qui étaient en même temps, d'une certaine façon, des "esclaves en puissance" dont le devenir restait suspendu à la réalisation effective du rachat<sup>11</sup>.

22 - **b) Deuxième spécificité**, concernant uniquement cette fois les "vrais" esclaves, ceux qui le sont restés faute d'avoir pu se racheter (parce qu'ils n'en avaient pas les moyens, ou parce que leur maître n'y a pas consenti) et dont seule comptait la valeur d'usage. Celle-ci, en fait, s'exploitait de deux façons, dans deux secteurs d'activité :

23 - Soit comme force de travail brute, pour la vogue des galères ou pour les travaux publics, notamment les fortifications. Ces *esclaves publics* représentent l'aspect le plus spectaculaire de la condition servile, et le plus connu des historiens. Mais au total, ils furent probablement les moins nombreux, sauf, peut-être, durant quelques décennies de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, au moment de l'apogée de la galère comme outil principal de la guerre navale<sup>12</sup>.

24 - Soit comme esclaves domestiques, au sens le plus large du terme, au service de la personne du maître ou de sa maison. Et il convient ici de remarquer que si les *esclaves privés* pouvaient parfois être affectés en grand nombre à la production agricole (par exemple dans les masseries de la Mitidja d'Alger et les casseries de la Messia de Tripoli, ou dans les jardins de la Vega de Grenade et les champs de canne du *Levante* valencien), et même à la production artisanale, en tant que main d'oeuvre des ateliers ou en compte à demi avec leur maître (tels les *cortados* de Séville, Cordoue ou Valence, ou leurs homologues d'Istanbul, du Caire, et de mainte autre ville du Proche-Orient), il n'y a rien à ma connaissance qui évoque dans le monde méditerranéen les grandes équipes de travailleurs serviles attachées aux *ingenhos* sucriers du Brésil, aux rhumeries des Antilles, aux plantations de Virginie ou de Louisiane. L'exploitation de la force de

travail servile se fait toujours dans le cadre d'une économie domestique, même lorsque ses productions sont destinées au marché.

- 25 - c) Enfin, troisième spécificité de cet esclavage méditerranéen, c'est une servitude à justification religieuse, liée dans l'esprit des contemporains à un affrontement immémorial entre la Croix et le Croissant. À ce titre, il fait partie de l'ordre normal des choses et ne pose aucun problème de conscience. Ayant souvent insisté sur ce point depuis une quinzaine d'années<sup>13</sup>, je n'en dirai pas plus ici, sauf pour rappeler que cela différencie profondément cet esclavage méditerranéen (esclavage de frontière, esclavage entre des Blancs qui se connaissent de longue date, qui se fréquentent et se pratiquent, pour le meilleur et surtout pour le pire, bref un esclavage en quelque sorte familial, avec des perspectives de sortie : par la fuite, la rançon, l'échange, ou les aléas de la guerre) de la Traite des Noirs pour la mise en valeur de l'Amérique coloniale, qui entraînait pour l'esclave un déracinement total, géographique et culturel, sans aucun espoir de retour.

## II – Aperçus géographiques

- 26 Après ces considérations d'ordre très général que je n'ai abordées que parce qu'il s'agissait ce matin d'une sorte de séance introductive, j'en viens à ce qui était mon projet initial – c'est à dire envisager l'esclavage méditerranéen dans sa dimension géographique, en le considérant à partir des deux lieux où s'incarne le destin de l'esclave : celui où il vit sa condition servile, donc une géographie de la servitude ; celui d'où il a été arraché à la liberté, donc une géographie de l'asservissement.

### 1 – Une géographie de la servitude

- 27 devrait prendre en compte – je parle au conditionnel car l'entreprise dépasse les forces d'un seul homme et demanderait plus que les quelques mois de recherche dont nous avons disposé – non seulement les aspects quantitatifs (combien d'esclaves ici, combien là?) mais aussi les aspects qualitatifs : selon quelles modalités d'utilisation, de statut, de conditions de vie, etc. Deux exemples suffiront pour me faire mieux comprendre.
- 28 - Dans le royaume des Valois et des Bourbons l'esclavage des Blancs est en principe inconnu, puisque par tradition le terre de France affranchit quiconque vient à la fouler. De fait, les esclaves des particuliers sont rarissimes, et ils ont une fonction purement décorative. Souvent, il s'agit de Noirs réimportés des Antilles dont la négritude ostentatoire doit concourir à la magnificence de leur maître. Et pourtant, malgré ce caractère anecdotique de l'esclavage privé, le royaume des Lys n'en participe pas moins d'une géographie de la servitude à l'époque de Louis XIV et de Louis XV en raison du bagne de Marseille où l'on enfermait le personnel des chiourmes. J'ai naguère calculé que la France du Roi Soleil avait ainsi consommé, en moins d'un demi-siècle, entre 10 000 et 12000 "turcs" pour la vogue des galères, outre les 45000 forçats jadis recensés par André Zysberg<sup>14</sup>.
- 29 - Deuxième exemple, pris, cette fois, de l'autre côté de la Méditerranée. Alger, à la même époque, avait au contraire presque totalement abandonné l'usage des galères sur quoi s'était bâtie sa « prodigieuse fortune » au siècle précédent. Convertie au navire à voile de type nordique vers 1610-1615, elle n'avait plus besoin de beaucoup d'esclaves pour la rame. Cela ne l'empêchait pas de conserver une population servile abondante et diversifiée, principalement formée d'esclaves domestiques (*stricto sensu* et *lato sensu*), appartenant à de riches particuliers de la ville ou de son terroir, auxquels s'ajoutait la troupe des esclaves *beyliks*, affectés aux travaux publics ou employés sur les vaisseaux

aux tâches les plus pénibles – sans compter la masse des captifs attendant leur rachat, qui pouvaient être plus ou moins libres dans la journée mais renfermés dans les bagnes pendant la nuit<sup>15</sup>.

- 30 Pour rendre plus lisible sur une carte ces deux catégories d'information (le quantitatif et le qualitatif), il faudrait élaborer une sémiotique appropriée, à la fois complexe et parlante, avec des teintes différentes pour distinguer les divers types d'esclavage et toute une gamme de tons dégradés qui souligneraient l'intensité plus ou moins grande du phénomène. Rêve impossible dans l'état actuel de la recherche, mais qui pourrait être l'objectif d'un travail collectif. J'invite tous les jeunes, c'est-à-dire ceux qui ont encore au moins une quinzaine d'années d'activité devant eux, à y réfléchir.

## 2 – La géographie de l'asservissement

- 31 (c'est à dire celle des zones et des voies du recrutement) paraît plus simple à appréhender. Et même si un travail d'équipe serait là aussi souhaitable, on peut déjà proposer un rapide aperçu à partir de ces quelques cas que je vous soumetts rapidement.
- 32 - a) Premier exemple, une géographie vue d'Istanbul : celle de l'origine des esclaves qui ramaient sur les galères du Grand Seigneur. Cette étude que j'avais présentée à Naples, en 1981, pour le XVII<sup>e</sup> Colloque International d'Histoire Maritime concerne 2483 esclaves chrétiens libérés sur 15 galères ottomanes lors de trois rencontres navales avec l'escadre de Malte en 1651, 1656 et 1661<sup>16</sup>. Bénédiction pour l'historien, chacun avait été pourvu d'un viatique pour lui permettre de regagner sa patrie et muni d'un sauf conduit indiquant sa "nation" et son "domicile", dont une copie a été conservée dans les archives de l'Ordre de Saint-Jean, à La Valette<sup>17</sup>
- 33 La carte 1 synthétise les données "ethno-géographiques" en fonction des indications sur la nation d'origine, telles qu'elles ont été transcrites par les scribes maltais. On constatera d'abord que cette géographie du recrutement vue d'Istanbul déborde largement les limites de la mer Intérieure et qu'elle corrobore en direction du nord la notion braudélienne de Plus Grande Méditerranée. On notera surtout l'énorme prépondérance de l'élément slave – que le graphique 2 illustre de façon plus suggestive encore. On parlait toutes les langues de l'Europe dans les bagnes du Grand Seigneur, mais à l'évidence, ce qu'on entendait le plus dans cette moderne Babel, c'était le slave. Si la *lingua franca*, utilisée comme langue véhiculaire dans "notre" Méditerranée, était un sabir à base d'occitan et d'italien, à Constantinople, c'est sans doute par une sorte de "*basic slavonic*" que les esclaves parvenaient le mieux à communiquer.
- 34 La carte 2 donne une représentation plus affinée de l'aire de recrutement qui intéresse 85 % de l'effectif. Elle ne concerne que les 2120 esclaves libérés en 1656, à propos desquels la source est suffisamment détaillée pour permettre une localisation souvent très précise de la provenance. C'est une carte dont je suis assez fier car elle m'a demandé un énorme travail d'identification des lieux. Comme sa taille exigeait un dépliant hors-texte, elle n'avait pu être intégrée aux Actes du Colloque de Naples. Je suis donc infiniment reconnaissant au Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine d'en avoir accepté la reproduction. On y lit parfaitement qu'il s'agit d'un "esclavage de frontière" entre deux mondes antagonistes, où se discernent trois voies de recrutement.
- 35 Il y a d'abord les raids des Tatars de Crimée qui s'enfoncent chaque hiver jusqu'au coeur de la Pologne ou de la Moscovie. Ils fournissent à bas prix sur les marchés de

Perekop et de Caffa, les plus gros contingents de la main d'oeuvre servile dont le Turc est demandeur<sup>18</sup>.

- 36 Viennent ensuite les prises de guerre : d'un côté, sur le front maritime, celles de l'interminable conflit mené par les grands vizirs Köprülü contre la Sérénissime République, à Candie et en Dalmatie; de l'autre, sur le front continental, celles de la guérilla qui sévit en permanence le long du *limes* austro-ottoman, depuis la Croatie jusqu'aux Carpates, malgré la trêve régnant officiellement entre Vienne et la Porte depuis la traité de Zsitva Torok<sup>19</sup>.
- 37 Enfin, troisième source d'approvisionnement, les captures opérées en Méditerranée occidentale et sur les rivages du Ponant dans le cadre du *corso* méditerranéen<sup>20</sup>. Les corsaires barbaresques, qui en sont les principaux acteurs du côté musulman (tout comme les Maltais et Livournais du côté chrétien), avaient été de gros fournisseurs du marché ottoman au siècle précédent, mais en ce milieu du XVII<sup>e</sup> ils préfèrent l'argent des rachats négociés avec l'Occident, si bien que leur apport est désormais le moindre.
- 38 Quoique reconstituée uniquement à partir de documents maltais, cette géographie du recrutement des esclaves ramant au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle sur les galères du Grand Seigneur peut être considérée comme tout à fait fiable, car le nombre des chrétiens libérés lors de ces rencontres correspond à chaque fois presque exactement à ce que l'on sait de l'effectif réglementaire des chiourmes dans la flotte ottomane.
- 39 Et comme il s'agit, dans quatorze cas sur quinze, d'un combat contre les galères "chacales" de l'escadre du kapudan pacha (dont la chiourme était reformée au début de chaque campagne en puisant dans les effectifs de l'arsenal impérial, et plus encore en garnissant les bancs avec des esclaves que leurs propriétaires stambouliotes louaient au Divan pour un bon prix<sup>21</sup>), on peut estimer que cette représentation parle en fait, non seulement pour les esclaves de l'État, mais pour l'ensemble de la population servile de Constantinople.
- 40 - **b)** Et maintenant trois exemples pour illustrer la géographie du recrutement dans le Maghreb algéro-tunisien. Le premier porte sur 568 captifs conduits à Alger au cours de l'année 1686 (carte 3)<sup>22</sup>, tandis que les deux autres concernent le cas d'esclaves chrétiens qui ont été rachetés à Tunis dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle : 859 de 1651 à 1660, et 420 de 1681 à 1700 (cartes 4 et 5)<sup>23</sup>.
- 41 Certes, les données ne sont pas directement comparables. À Tunis, il s'agit de "véritables" esclaves (certains depuis de longues années), qui ont obtenu leur liberté en payant une rançon à leur maître et en acquittant auprès des autorités les divers frais annexes à leur affranchissement<sup>24</sup>. Alors qu'à Alger, ce sont des *captifs* fraîchement débarqués sur les quais, dont certains auront en fait échappé à l'esclavage en rachetant immédiatement leur liberté par l'intermédiaire d'un compatriote présent sur place, ou grâce à l'intervention du consul de leur nation au nom des traités existant entre leur pays et les "Puissances d'Alger". Mais cette hétérogénéité de l'information est sans conséquence ici puisqu'il s'agit d'une géographie des captures.
- 42 Dans les deux cas, l'aire de prédation recouvre exactement la zone d'activité corsaire de chacune des deux cités, telles que d'Arvieux les décrivait vers 1675 :
- «Les Corsaires d'Alger croisent ordinairement depuis les Isles de Majorque jusqu'au Détroit de Gibraltar, et quand ils ne le passent pas, ils reviennent sur les côtes d'Italie et par celles de Sicile. Ceux de Tunis croisent depuis ces premières jusqu'aux côtes d'Italie et de Sicile.»<sup>25</sup>.

- 43 Elle correspond également au type de course que chacune de ces deux cités pratiquait à l'époque. Depuis les années vingt du XVII<sup>e</sup> siècle, Alger, grâce à son importante flotte de vaisseaux (“carrés” par le gréement, “ronds” quant à la coque), menait une “grande course” dans toute la Méditerranée occidentale et dans l'Atlantique jusqu'aux Canaries, à Madère et aux abords des îles Britanniques<sup>26</sup>.
- 44 Tunis, au contraire, avait préféré réduire ses activités corsaires au profit de relations commerciales plus intenses avec l'Occident, et elle ne menait plus qu'une “petite course” à faible rayon (essentiellement en mer Tyrrhénienne), avec tartanes et galiotes – sauf au mitan du siècle, quand la guerre de Candie a fourni aux vaisseaux de Porto Farina et de Sousse l'occasion de quelques belles prises au détriment des Français, à une époque où la politique méditerranéenne des Lys, fortement influencée par le parti dévot, s'était détachée de ses traditionnelles amitiés ottomanes et où la “Royale” n'avait pas encore la puissance dissuasive acquise au temps du Roi Soleil (graphiques 3, 4 et 5).

Tableau 2 : Origine géographique de 1473 esclaves chrétiens rachetés à Tunis dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle

	1651-1660			1681- 1700		
Pays d'origine	nb	sous-total	%	nb	sous-total	%
Scandinaves	1			1		
Allemands	10			4		
Néerlandais	40			27		
Flamands	10			5		9%
Total des “Nordiques”		61	7,2%		37	8,8%
Provençaux	184			2		
autres régnicoles	42			0		
Total des Français		226	26,5%		2	0,5%
Portugais	14			4		
Espagnols	30			6		
Total des Ibériques		44	5,2%		10	2,4%
Italiens non localisés	7			1		
Milanaï	1			2		

Sujets de la Sérénissime	9			5		
Niçois	6			1		
Corses	54			44		
Génois	98			105		
Sujets du Grand Duc	19			7		
Sujets du Pape	9			5		
Sardes	12			11		
Napolitains	143			117		
Siciliens	48			38		
Total des Italiens		406	47,6%		336	80%
Malte		94	11%	29	29	6,9%
Raguse et Lussin		3	0,4%			
Greco		19	2,2%	6	6	1,4%
Total général		853	100%	420	420	100%

- 45 Ce qui nous amène à une conclusion d'évidence : la cartographie du recrutement des esclaves est étroitement liée, non seulement au lieu à partir duquel on la saisit, mais au moment, et enfin à la source, c'est à dire à la documentation. Dans le cas d'Alger, la carte donne une image extensive du phénomène, débordant largement le strict statut servile. En revanche pour Tunis, la photo est réductrice, car non seulement il ne s'agit que d'esclaves au sens strict du mot, mais d'esclaves qui ont pu se racheter, et qui l'ont fait devant la chancellerie du consulat de France.
- 46 Or si beaucoup de Latins, outre les Français, utilisaient également les services du consulat de France, et à l'évidence certains "Nordiques", qu'en était-il de la plupart de ces derniers? En particulier, que faut-il déduire de l'absence totale des Anglais : une certaine immunité des sujets britanniques due à la précocité de la puissance navale anglaise, ou l'efficace intervention du consulat d'Albion, "concurrent" de son homologue français pour le rachat de ses compatriotes et peut-être de certains Nordiques?
- 47 La source ici ne peut répondre, il faudrait une enquête parallèle dans les archives londoniennes.
- 48 - c) Vue de Malte, la géographie de l'esclavage est évidemment bien différente, aussi différentes que peuvent l'être une photographie sur papier et le négatif de la pellicule d'origine. Et là aussi se marque la très forte influence de la conjoncture, comme nous le

verrons avec les deux derniers exemples que je vous propose, le premier datant de 1659-1663, sur lequel on insistera principalement, l'autre des années 1767-1785, donné à titre de complément comparatif.

- 49 Vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, Malte était devenue la seule capitale du corso méditerranéen. Livourne, qui lui avait disputé la palme dans les années 1580-1620, s'était définitivement tournée vers les activités mercantiles, beaucoup plus sûres et lucratives, même si quelques-uns de ses négociants ne dédaignaient pas de profiter des facilités du port franc pour des commissions avec le corso hispanique ou maltais – et je rappelle à cette occasion que la course, en tous lieux, en tout temps, a toujours été une activité de gagne-petit par rapport au grand commerce maritime et qu'elle était toujours pratiquée faute de mieux, et à défaut de celui-ci<sup>27</sup>.
- 50 C'est vers 1650-1675 que le corso chrétien a battu son plein, à la faveur la guerre de Candie. Ces années-là, il pouvait y avoir, en même temps à la mer, jusqu'à 20 ou 30 navires, petits et gros, en train de marauder dans les eaux de l'Islam. La plupart étaient sous pavillon maltais, ou armés à Malte, ce qui faisait de La Valette une sorte d'équivalent chrétien des cités corsaires d'Afrique du Nord.
- 51 Il reste de cette époque un *Registro delle Prese*, établi pour sauvegarder les droits d'amirauté du Grand Maître et les intérêts des particuliers ayant investi dans l'entreprise corsaire<sup>28</sup>. J'en ai retiré des informations plus ou moins complètes sur 707 esclaves qui ont été débarqués ou expédiés à Malte par les corsaires entre le 7 décembre 1659 et le 7 mars 1663. Le document n'est pas exhaustif, comme le prouve une comparaison avec les archives de la Quarantaine où l'on enregistrerait les entrées d'esclaves au lazaret du port<sup>29</sup>. Cette dernière source n'offrant elle-même qu'une garantie limitée, tout ce qu'on peut dire ici, sans entrer dans une analyse critique qui déborderait le cadre de cette simple communication, c'est que le déficit d'information paraît de l'ordre de 20 à 25%, ce qui suffit à valider notre document comme source d'information fort acceptable pour un sondage.
- 52 Le graphique 6 nous donne une image de la répartition "ethnique" des esclaves en fonction des indications onomastiques livrées par les scribes maltais du Tribunal des Armements (dont je rappelle qu'ils sont plus ou moins arabophones). On relèvera sans surprise une écrasante majorité de "Turcs" et de "Maures" (qualifiés comme tels ou repérables par l'onomastique), plus quelques Noirs (mais suffisamment intégrés à la société musulmane pour porter un nom en *bin* ou *ogli*), quelques Juifs sujets du Grand Seigneur ou des Régences (donc de bonne prise aux yeux du droit maltais), cinq femmes ou filles grecques qui ne seront finalement pas vendues parce que chrétiennes, et cinq Russiotes, étiquetés comme renégats, qui, eux aussi, ne seront pas vendus parce que justiciables de l'Inquisition<sup>30</sup>.
- 53 De ces 707 captifs, 538 ont été vendus immédiatement au prix moyen de 142 écus pour les hommes (écus de Malte, valant environ 45 sols tournois) et 159 écus pour les femmes, qui sont très minoritaires. Le document pourrait permettre une étude de marché sur le modèle de celle que j'ai présentée au colloque de Palerme en septembre 2000, concernant 750 esclaves vendus dans les années 1767-1785<sup>31</sup>.
- 54 Elle mettrait en lumière l'énorme hiatus opposant les captifs de rachat (dont la gamme des prix, parfois très élevés, reflète la forte valeur d'échange) et la masse du troupeau servile où les prix sont étroitement liés à la valeur d'usage, qui dépend elle-même, et du sexe, et de l'âge. Mais pour notre rencontre, et vu le thème choisi, j'ai préféré insister

sur les origines géographiques des 522 individus dont les scribes ont noté la provenance, ce qui a d'ailleurs posé de redoutables problèmes d'identifications et de localisation<sup>32</sup>.

- 55 Au bout de cette difficile enquête j'arrive à la carte 6. On remarquera qu'elle couvre l'ensemble de la Méditerranée, alors que le champ d'activité du corso maltais ne concernait que le bassin oriental (en gros, du cap Bon aux rivages du Levant), ce qui illustre l'intensité de la vie de relation au sein du monde musulman, due à la fois aux circuits commerciaux à l'intérieur de l'empire ottoman et aux impératifs du pèlerinage à la Mecque.
- 56 Traduite sur le graphique 7, cette géographie révèle la prépondérance du secteur ottoman-turc par rapport au secteur arabe, en liaison avec les captures opérées par les corsaires en marge de la guerre de Candie. Ce qui amène à souligner, une fois de plus, combien toute géographie de l'esclavage méditerranéen doit être datée très précisément, tant elle est fonction de l'évolution du rapport des forces de part et d'autre de la frontière entre les deux mondes.
- 57 Ainsi, trente ans plus tard, au lendemain du Kahlenberg et dans la dernière décennie du siècle, le même graphique hypertrophierait la partie européenne de l'empire ottoman : c'était l'époque où arrivaient à Malte, par la voie adriatique, trois à quatre fois plus de Turcs balkaniques, achetés à Fiume ou à Bucari, que d'esclaves expédiés du Levant par les corsaires de tout poil – le *Drang nach Osten* autrichien ayant remplacé pour un temps le corso comme source principale d'approvisionnement en esclaves musulmans. Et un siècle après, le secteur ottoman aurait complètement disparu, comme on le voit sur la carte 7 et le graphique 8, réalisés en marge de l'étude des ventes d'esclaves dans les années 1767-1785, que j'avais présentée au colloque de Palerme, et dont j'ai pu préciser le corpus et affiner les identifications en vue de notre rencontre de Grasse<sup>33</sup>.
- 58 Cette évolution, en guère plus d'un siècle, reflète le passage de la première à la deuxième Modernité. Elle traduit l'intégration du monde ottoman dans un espace européen définitivement formaté aux normes de l'Occident, où les relations entre États sont totalement laïcisées. Dans ce nouveau contexte, la course maltaise désormais plus avide de rançons que d'esclaves n'arrive à survivre qu'aux dépens de ses voisins maghrébins les plus proches et sous la forme dévoyée d'un brigandage sans vergogne n'ayant plus rien à voir avec le traditionnel corso à caution religieuse.

#### Conclusion

- 59 Cette géographie de l'esclavage méditerranéen esquissée au hasard de quelques sources illustre d'abord la pertinence de la vision braudelienne formulée voilà plus d'un demi-siècle. Elle dessine à la fois une Méditerranée *stricto sensu* – la mer et ses pays riverains – et, au-delà, cette «*Plus Grande Méditerranée sans laquelle on ne peut comprendre l'histoire de la mer Intérieure*».
- 60 Bien que dressées à partir de sources hétérogènes (qu'il faudrait pouvoir multiplier afin de transformer l'ébauche en atlas comparatif), toutes les cartes proclament à l'évidence qu'il s'agit d'un esclavage spécifique, hérité du conflit séculaire entre la Croix et le Croissant, un esclavage entre Blancs, où les Noirs n'apparaissent pas – ce qui fait évidemment problème.
- 61 Sauf en de rares occasions, comme ces 42 Noirs et leurs 159 compagnes d'infortune envoyés en 1663 par le pacha de Tripoli pour payer des achats de bois en Épire, je n'en rencontre pratiquement jamais dans mes sources<sup>34</sup>. Pourtant, de Marrakech au Nil, et

au Bosphore, il y en avait forcément, sans doute même beaucoup. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, nous révèle Sadok Boubaker, des centaines de Noirs constituaient, avec les ballots de chéchias, l'essentiel des cargaisons expédiées chaque année de Tunis vers Istanbul et les ports du Levant, et demain, Alain Blondy nous dira sûrement qu'il en était de même à Tripoli<sup>35</sup>.

- 62 Au delà du hasard des captures, la seule explication que je trouve au silence de mes sources c'est que ces Noirs transportés d'Afrique vers le reste du monde musulman ne relèvent pas, en fait, de l'esclavage *méditerranéen*, du moins tel que j'ai essayé de le définir tout à l'heure. Vivant leur servitude sur les bords orientaux et méridionaux de la mer Intérieure, ils sont effectivement esclaves *en Méditerranée*. Mais ils ressortissent d'un esclavage différent : un esclavage de frontière également, mais d'une autre frontière, celle entre l'Islam et le Monde Noir, relevant selon moi d'une autre problématique qui, à elle seule, pourrait justifier un autre colloque.

---

## NOTES

1. - Chiffres cités d'après Daniel Panzac, *Les corsaires barbaresques. La fin d'une épopée. 1800-1820*, Paris, 1999, p. 98. Sur le nombre des esclaves européens dans les régences barbaresques, voir Robert C. Davis, "Counting European Slaves on the Barbary Coast", *Past and Present*, n° 172, Oxford, 2001, pp. 84-124. À propos d'Alger on trouvera une analyse plus critique dans l'excellente mise au point de Federico Cresti, "Gli schiavi cristiani ad Algeri in età ottomana : considerazioni sulle fonti e questioni storiografiche", *Quaderni storici*, n° 107, *La schiavitù nel Mediterraneo*, Rome, 2001, pp. 415-435.
2. - Cf. Michel Fontenay, "Il mercato maltese degli schiavi al tempo dei Cavalieri di San Giovanni (1530-1798)", *Quaderni storici*, n° 107, pp. 391-413.
3. - Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 2 vol., Paris, 1966, t. 1, p. 155.
4. - *Ibidem*, pp. 156-169.
5. - *Ibidem*, p. 172
6. - Depuis la rédaction de ces lignes, une première réponse a été donnée par Bernard Vincent dans le texte écrit de sa communication au colloque de Palerme, publié sous le titre "La schiavitù nella penisola iberica", dans *Schiavi, corsari, rinnegati*, n° spécial de *Nuove Effemeride*, édité par Giovanna Fiume, Palerme, 2001, pp. 63-69. Cette publication qui contient une douzaine d'autres communications est malheureusement de diffusion confidentielle hors de Sicile.
7. - *Ibidem*, p. 175.
8. - M. Fontenay, "L'esclavage en Méditerranée occidentale au XVII<sup>e</sup> siècle", communication au 14<sup>e</sup> Colloque des Historiens Modernistes des Universités (Toulouse, mai 1989) *La Méditerranée occidentale au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1990, pp. 11-50. Une version légèrement amplifiée, présentée au Ve Congrès d'Histoire et Civilisation du Maghreb (Tunis, octobre 1989), a été publiée sous le titre "Le Maghreb barbaresque et l'esclavage

méditerranéen aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles” dans *Les Cahiers de Tunisie*, tome XLV (1991), n° spécial 157-158, Tunis, 1993, pp. 7-44.

9. - On trouvera, à propos du cas maghrébin, à la fois une confirmation et une illustration de ces remarques dans le tout récent livre de Lemnouar Merouche, *Recherches sur l'Algérie ottomane I. Monnaies, prix et revenus 1520-1830*, Paris, Éditions Bouchene, 2002, paru depuis la rédaction de cette communication et dont le contenu dépasse de beaucoup ce titre. On sait qu'en arabe classique, le mot pour dire esclave est *abd* au masculin, ou *ama* au féminin (cf. l'article "Abd" dans l'*Encyclopédie de l'Islam*). Mais, nous apprend Lamouar Merouche : « dans les archives d'Alger, *abd* désigne toujours un esclave noir. Pour désigner un esclave chrétien européen, on utilise soit *nâçrani* (chrétien), soit *ilj* (européen), soit *asîr* (captif, prisonnier). En revanche *ama* désigne indistinctement une esclave noire ou européenne. Cette distinction selon le sexe tient peut-être au fait qu'on achète un Européen en vue d'un profit à réaliser lors du rachat, alors que l'appropriation d'une femme comporte un usage sexuel qui est un droit du propriétaire selon la législation musulmane. Une femme appropriée par un particulier est pratiquement exclue de toute éventualité de rachat. » On ne saurait trouver meilleure illustration de cette distinction que j'ai proposé d'introduire, à l'occasion du colloque de Palerme, entre valeur d'usage et valeur d'échange.

10. - C'était une pratique fréquente des corsaires des deux bords. Plutôt que de s'encombrer de captifs qu'il aurait fallu surveiller et nourrir jusqu'à ce qu'on ait pu les vendre comme esclaves, on préférait s'en débarrasser tout de suite en négociant une rançon auprès de leurs proches ou des autorités locales. Voyez ce qu'en dit en 1692 un Anglais naufragé dans l'Archipel, enrôlé de force sur un corsaire de Livourne et témoin direct de ces pratiques. « Vers la fin de l'été, ils se rendent sur la côte de la Syrie, qui est l'endroit où ils attrapent le plus avec leur felouque, pourvue de douze rames et de six gaffes... Après avoir laissé le vaisseau en mer, ils arrivent sur la côte avant le jour, ils y cachent la felouque dans quelque coin et ils descendent à terre où ils se mettent en embuscade pour attendre les voyageurs. Ils en prennent quelquefois une douzaine et ils se retirent ensuite à leur bord. Avec cette prise, ils vont à la hauteur des places où sont les familles de leurs prisonniers turcs, ils y mouillent hors de la portée du canon, arborent un pavillon blanc et lâchent un coup de pierrier. Là-dessus, les Turcs viennent traiter avec eux pour le rachat de leurs parents. » Cf. "Voyage du Levant par Mr. Robert avec un détail du mauvais traitement qu'il reçut des corsaires et de leur vie infâme", publié pour la première fois à Londres en 1699, puis traduit à la suite des *Voyages de Dampier*, Amsterdam, 1702, et cité ici d'après l'édition de Rouen, 1715, t. V, pp. 314-315.

11. - C'est le seul point sur lequel j'ai quelques réticences à suivre jusqu'au bout les reconstructions maximalistes proposées récemment par Salvatore Bono dans *Schiavi, musulmani nell'Italia moderna. Galeotti, vu' cumprà, domestici*, Naples, 1999, p. 35, et dans sa communication au colloque de Palerme, "La Schiavitù nella storia della Mediterraneo", publiée dans *Schiavi, corsari, rinnegati*, pp. 6-19 (cf. ci-dessus, note 6).

12. - John Francis Guilmartin Jr, *Gunpowder and Galleys. Changing technology and Mediterranean warfare at sea in the sixteenth century*, Londres, 1974, et M. Fontenay "Des galères pour quoi faire ? La surprenante pérennité de la galère dans la Méditerranée des Temps Modernes", communication au 1er colloque du Mediterranean Maritime History Network (Valletta, avril 2002), à paraître dans la prochaine livraison de *Library of Mediterranean History*.

13. - Cf. notes 2 et 7.

14. - M. Fontenay, "L'esclave galérien dans la Méditerranée des Temps Modernes", dans *Figures de l'esclave au Moyen Âge et dans le monde moderne* (Nanterre, octobre 1992), Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 115-143. Sur les chiourmes des galères de France, voir André Zysberg, *Les galériens. Vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France 1680-1748*, Paris, 1987, ainsi que ses diverses contributions à *Quand voguaient les galères*, catalogue de l'Exposition du Musée de la Marine, Paris, 1990.
15. - Sur l'esclavage à Alger, voir les quelques relations de captifs européens récemment rééditées, notamment *Esclave à Alger, récit de captivité de João Mascarenhas (1621-1626)*, traduit par Paul Teyssier, Paris, Chandaigine, 1993, et Emmanuel d'Aranda, *Les captifs d'Alger*, texte établi par Latifa Z'rari, Paris, Jean-Paul Rocher, 1997. Et surtout l'excellente synthèse de Abd el Hadi ben Mansour, *Alger XVIe -XVIIe siècle. Journal de Jean Baptiste Gramaye « évêque d'Afrique »*, Paris, Éditions du Cerf, 1998. On trouvera une bibliographie complète des récits de captivité en français dans Guy Turbet-Delof, *L'Afrique barbaresque dans la littérature française aux XVIe et XVIIe siècles*, Genève, Droz, 1973.
16. - M. Fontenay, "Chiourmes turques au XVIIe siècle", dans *Le Genti del Mare Mediterraneo*, 2 volumes à pagination continue, Naples, 1982, vol. 2, pp. 877-904.
17. - National Library of Malta, Archives de l'Ordre de Malte (désormais cité sous l'abréviation AOM), section *Libri Bullarum*, n° 473, ff. 82v-84 ; n° 475, ff. 194v et 122-123v ; n° 478, ff. 243-245 (dans la pagination d'origine).
18. - « *Come tanti montoni al mercato* » nous dit le baile de Venise en 1612. On trouvera à ce sujet un témoignage de première main dans Guillaume Levasseur de Beauplan, *Description de l'Ukraine*, Rouen, 1650, pp. 41-45. Le récit de ce voyageur français est repris dans le livre du prince G.A. Galitzin, *Histoire des Tartares*, Paris, 1860, pp. 84-93.
19. - Sur ce *Kleinkrieg* frontalier, à cette époque précise, voir Jean Bérenger, *Les « Gravamina » Remontrances des Diètes de Hongrie de 1655 à 1661*, pp. 79-86, et plus généralement, Jean Nouzille, *Histoire de frontières : l'Autriche et l'Empire ottoman*, Paris, Berg international, 1991. Sur les rapports vénéto-turcs : les textes d'introduction au catalogue de l'exposition *Venezia e la difesa del Levante da Lepanto a Candia*, Venise, Arsenale editrice, 1986.
20. - Malgré les réticences de l'ami Salvatore Bono (cf. *Corsari nel Mediterraneo. Cristiani e musulmani fra guerra, schiavitù e commercio*, Milan, 1993, p. 15), je persiste à considérer que l'emploi de ce mot, emprunté à l'ancienne *lingua franca* méditerranéenne, est particulièrement opportun pour qualifier de façon spécifique la course-piraterie qui a sévi de façon permanente entre chrétiens et musulmans tout au long de l'époque moderne, sous prétexte de guerre sainte. Sur cette notion, que j'ai présentée pour la première fois à l'occasion du XIIIe Colloque International d'Histoire Maritime (San Francisco, août 1975), dont les Actes sont devenus introuvables, on peut se référer à mon article sur "La place de la course dans l'économie portuaire au XVIIe siècle : l'exemple de Malte et des ports barbaresques", *Annales E.S.C.*, 1988, n° 6, pp. 1321-1347, qui reprend une communication à la XIXe Settimana di Studio de l'Institut "F. Datini" (Prato, avril 1987), *I Porti come impresa economica*, Florence, 1988, pp. 429-459.
21. - Cf. M. Fontenay, "Les galères de l'Islam", dans *Quand voguaient les galères*, op. cit., pp. 234-251.
22. - D'après un mémoire du sieur Piolle, consul de France à Alger sur « les prises que les corsaires d'Alger ont fait depuis que je suis esté receu en ma charge à commencer le mois de juillet 1685 », dont on n'a retenu ici que les données relatives à l'année

complète 1686. Archives du Ministère des Affaires étrangères à Paris, Mémoires et Documents, *Alger*, 12, ff. 243-244.

23. - Cartes et graphiques ont été dressés à partir des actes de rachat passés devant la chancellerie du consulat de France à Tunis, d'après Pierre Grandchamp, *La France en Tunisie au XVII<sup>e</sup> siècle*, t. VI, 1651-1660, Paris, 1928, et VIII, 1681-1700, Paris, 1930.

24.. Cf. Paul Sebag, *Tunis au XVIII<sup>e</sup> siècle. Une cité barbaresque au temps de la course*, Paris, L'Harmattan, 1989, dont on peut simplement s'étonner que son chapitre V ne se réfère pas explicitement à Tawfiq Bachrouch, "Rachat et libération des esclaves chrétiens à Tunis au XVIII<sup>e</sup> siècle", *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, N° 40-43 (1975), pp. 121-162, pourtant cité dans la bibliographie générale.

25. - *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, publiées par le P. Labat, 6 vol., Paris, 1735, t. 5, pp. 413-414.

26. - Le glissement de la course algéroise vers les eaux océanes a été presque immédiat. Sur les 572 captifs mentionnés dans le journal de Gramaye du 8 juin au 12 octobre 1619, 178 seulement venaient des rivages méditerranéens. Tous les autres avaient été capturés dans l'Atlantique, soit en mer (notamment des Hanséates), soit aux Canaries, soit sur côte de la péninsule ibérique, depuis le Détroit jusqu'à la Galice. Cf. Abd el Hadi ben Mansour, *Alger XVI<sup>e</sup> -XVII<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, pp. 333-389.

27. - Cf. note 16. Sur le *corso* maltais, on trouvera des précisions dans deux de mes articles : "Corsaires de la foi ou rentiers du sol ? Les chevaliers de Malte dans le *corso* méditerranéen au XVIII<sup>e</sup> siècle", *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, XXXV (1988), pp. 361-384 ; et "Les derniers feux du *corso* chrétien à Malte, 1679-1798",

communication au colloque *Méditerranée mer ouverte* organisé par la Commission Française d'Histoire Maritime (Marseille, sept. 1995), 2 vol., Malte et Aix-en-Provence, 1997, t. I, pp. 209-226 (dont les éditeurs ont malencontreusement oublié les cartes et graphiques d'accompagnement, qui en formaient l'apport le plus intéressant).

28. - Conservé dans le fonds *Tribunal Armamentorum* des Archives Nationales de Malte.

29. - AOM, n° 6526.

30. - Sur le traitement réservé aux renégats à leur retour en chrétienté, outre le beau livre de Bartolomé et Lucile Bennassar, *Les Chrétiens d'Allah. L'histoire extraordinaire des renégats. XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Perrin, 1989, on pourra consulter à propos du cas maltais le récent ouvrage de Frans Ciappara, *Society and the Inquisition in Early Modern Malta*, PEG Publications, Malte, 2002, pp. 223-260.

31. - Cf. note 2.

32. - Qu'il me soit permis de remercier tous ceux qui m'ont aidé à élucider les cas les plus obscurs, en particulier Alain Blondy, Sadok Boubaker et Nicolas Vatin.

33. - Grâce notamment à des vérifications opérées sur place par Anne Brogini que j'ai plaisir à remercier ici.

34. - En avril 1663, le pacha de Tripoli avait envoyé à la Prevesa, en Épire, « un vaisseau chargé de quantité d'hommes et de femmes nègres pour les troquer contre du bois » (Bibliothèque Nationale, Paris, ms. français, n° 12.220, f° 53). Il fut pris 16 jours plus tard au large de Paxo par les galères de Saint-Jean. Cf. Bartolomeo Dal Pozzo, *Historia della sacra Religione militare di S. Giovanni Gerosolomitano*, 2 vol., Vérone-Venise, 1703-1715, t. II, p. 305. Bien sûr aucun des 42 Noirs et des 159 Noires ensuite débarqués à Marsamuxett, le port de la Quarantaine à Malte (AOM, 6526, 15 mai et 6 juin 1663), ne figure dans le *Registro delle Prese* puisque ses informations s'arrêtent en mars 1663 et qu'il concerne uniquement les prises des corsaires. On peut également supposer (de

manière un peu gratuite, je l'avoue) que beaucoup de Noirs étaient suffisamment intégrés à la société musulmane pour qu'ils ne s'en distinguent pas toujours aisément aux yeux des scribes maltais du Tribunal des Armements.

35.- Tripoli, en effet, a toujours été le principal dégorgeoir méditerranéen de la Traite des Noirs dans l'Afrique sub-sahélienne. On trouvera à ce sujet, pour les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, quelques indications dans *l'Histoire Chronologique* citée ci-dessus (ms. fs. de la B.N., n° 12.219, ff° 10 et 108, et n° 12.220, f° 261). Concernant le XVIII<sup>e</sup> siècle, on a les rapports du consul de France, selon lesquels, dans les années 1750-1760, 2000 à 2500 « nègres et négresses » arrivaient chaque hiver, via le Fezzan ou Ghadames, pour être ensuite exportés vers les principaux ports de l'empire ottoman, le plus souvent sur des « caravaniers » provençaux (ce qui les mettait à l'abri d'une capture par des corsaires chrétiens). Cf. Jean-Claude Zeltner, *Tripoli carrefour de l'Europe et de pays du Tchad 1700-1795*, Paris, L'Harmattan, 1992, pp. 236-239. L'autre grand foyer de redistribution était Le Caire dont aucun des voyageurs qui s'y sont succédés ne manque de décrire le marché aux esclaves. On pourra aisément consulter la plupart d'entre eux grâce à l'excellente collection des « Voyageurs occidentaux en Égypte », publiée par l'IFAO (une trentaine de volumes parus).

---

## AUTEUR

**MICHEL FONTENAY**

Université de ParisI